



Aide à l'initiation à l'équitation, aux licences sportives scolaires et aux conventions financières 2015 de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre 67 (UGSEL67) et du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (SDUNSS)

Rapport n° CP/2015/376

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport scolaire.

Le Département encourage la pratique sportive des jeunes Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en apportant une aide à l'initiation à l'équitation, à la licence sportive scolaire et aux comités départementaux sportifs scolaires de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre 67 et de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Equitation

Le Conseil Départemental participe à raison de 2,21 € par leçon dans le cadre de l'initiation à l'équitation pour les élèves du secondaire ainsi que ceux fréquentant des établissements spécialisés (Institut Médico Educatif et Institut Médico Professionnel). Cette aide est versée aux associations sportives des centres équestres.

Licence sportive scolaire

Le Conseil Départemental verse, pour l'année scolaire 2013/2014, une subvention de 2,93 € par licence aux associations sportives scolaires du secondaire.

Conventions d'objectifs et financières UGSEL 67 et SDUNSS

Les comités départementaux sportifs scolaires de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre 67 et de l'Union Nationale du Sport Scolaire sont accompagnés par le Département depuis plusieurs années dans leurs projets de développement par une convention d'objectifs.

Ils ont ainsi mis en place des actions, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale, en particulier l'axe 3 « *une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse* » et qui se sont poursuivies en 2015.

Afin de promouvoir l'association sportive de l'établissement, une information sous forme de réunions ou de distributions de plaquettes a été mise en place.

Pour encourager l'engagement et l'accès aux responsabilités des jeunes, des formations de futurs dirigeants et arbitres ont été organisées. Enfin, les manifestations ont été ouvertes aux élèves en situation de handicap afin de promouvoir le sport partagé.

Suite au bilan des actions réalisées en 2014 par les comités de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre 67 et de l'Union Nationale du Sport Scolaire, il est proposé de reconduire ces conventions financières, pour l'année 2015.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15268	65-6574-28	5 500,00 €	5 356,35 €	3 580,20 €
15274	65-6574-28	86 000,00 €	73 459,60 €	55 729,73 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 59 309, 93 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux à la présente délibération, selon la répartition suivante :

- 3 580,20 € au titre de l'aide à l'initiation à l'équitation ;*
- 43 249,73 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire ;*
- 12 480,00 € au titre des conventions financières;*

- autorise le président du Conseil Départemental à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- l'Union générale sportive de l'enseignement libre 67 (UGSEL67) ;

- le Service départemental de l'union nationale du sport scolaire (SDUNSS). Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY